Nations Unies A/64/385

Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 90 de l'ordre du jour

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission

Rapporteuse : M^me^ Tetyana **Pokhval'ona** (Ukraine)

I. Introduction

1. La question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, conformément à la décision 62/512 du 5 décembre 2007.

2. À sa 2^e^ séance plénière, le 18 septembre 2009, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a inscrit cette question à son ordre du jour et l'a renvoyée à la Première Commission.

3. À sa 2^e^ séance, le 5 octobre 2009, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant au désarmement et à la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 86 à 103. Ce débat a eu lieu de la 2^e^ à la 8^e^ séance, du 5 au 9 et le 12 octobre (voir A/C.1/64/PV.2 à 8). La Commission a également consacré 10 séances, du 13 au 16 et du 19 au 23 octobre, à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables, à des débats avec des experts indépendants et à l'examen de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées lors de précédentes sessions (voir A/C.1/64/PV.9 à 18). Les différentes questions ont fait l'objet de discussions thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés, de la 9^e^ à la 18^e^ séance, du 13 au 16 et du 19 au 23 octobre (voir A/C.1/PV.9 à 18). Toutes les décisions concernant les projets de résolution ont été prises de la 19^e^ à la 23^e^ séance, du 27 au 30 octobre et le 2 novembre (voir A/C.1/PV.19 à 23).

4. Aucun document n'a été soumis au titre de ce point.

Merci de recycler

II. Examen du projet de décision A/C.1/64/L.7

5. À la 20e séance, le 28 octobre, le représentant de l'Indonésie a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés, un projet de décision intitulé « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » (A/C.1/64/L.7).

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/64/L.7 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ».